

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

Etaient présents : Claude ALAUZET, Jean CAPEL, Yvette PAROUTY-GIRARD, Claudine GOUJARD, Marie-Josèphe IBANEZ, Jordy LAVABRE, Sylvain MONTADE, Jérôme TIERS,

Absents : Martine RICARD, excusée, a donné procuration à Claudine GOUJARD  
Julie ALRIQUET, excusée, a donné procuration à Jérôme TIERS  
Christine DELMAS, excusée, a donné procuration à Marie-Josèphe IBANEZ

Secrétaire de séance : Yvette PAROUTY-GIRARD

- Vote du compte rendu du 31 Janvier 2022
- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021
- Affectation des résultats 2021
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020
- Fixation du tarif de l'eau pour 2021-2022
- Modification Plan Communal de Sauvegarde
- Achat terrain pour parking Melvieu
- Délibération approbation enquête publique de 2019
- Demande de subventions
- Changement de désignation ancienne épicerie à Melvieu
- Vente petit train
- Questions diverses (Opération façades, Avis de procédure de reprise de concession, modification règlement salles des fêtes, planning élections, avis de marché public)

### Vote du compte rendu du 31 Janvier 2022

Voté à l'unanimité

### Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021

- Budget communal :

Fonctionnement :

**595 305,22 €** Dépenses

**1 258 063,22 €** Recettes

Investissement :

**247 503,48 €** Dépenses

**84 879,99 €** Recettes

Reste à Réaliser en investissement : **10 000,00 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

Affectation de résultat :

- Excédent à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2022** sera de **490 134,51 €**.
- Déficit à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2022** est de : - **162 623,49 €**

Voté à l'unanimité

- Budget Eau Assainissement :

Fonctionnement :

**117 278,46 €** Dépenses

**155 699,52 € Recettes**

Investissement :

**86 373,12 € Dépenses**

**88 488,99 € Recettes**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

Affectation de résultat :

- Excédent à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2022** est de **38 421,06 €**
- Excédent à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2022** est de : **2 115,87 €**

Voté à l'unanimité

- Budget Multiservices :

Fonctionnement :

**14 346,49 € Dépenses**

**8 203,17 € Recettes**

Investissement :

**6 988,75 € Dépenses**

**16 752,60 € Recettes**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

Affectation de résultat :

- Déficit à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2022** sera de - **6 143,32 €**
- Excédent à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2022** sera de **9 763,85 €**

Voté à l'unanimité

- Budget lotissement :

Fonctionnement : - **56 473.61 €**

Investissement : - **76 257.20 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

Affectation de résultat

- Déficit à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2022** sera de - **56 473.61 €**
- Déficit à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2022** sera de - **76 257.20 €**

Voté à l'unanimité

Les comptes de gestion établis par Madame Isabelle BESSARD LURBE, trésorière principale, sont en tous points conformes aux comptes administratifs 2021. Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2021 des différents budgets.

## **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Voté à l'unanimité

## **Fixation du tarif de l'eau pour 2021-2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune a entrepris plusieurs gros travaux sur le budget eau-assainissement pour 2022 (renouvellement canalisation entre Saint-Victor et Melvieu 350 000 € HT, assainissement à BOSC 105 000 € HT).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle hausse des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Après discussion, le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de l'eau pour l'année 2021-2022 à 1,45€/m<sup>3</sup> soit 5 cts de plus. Le prix du m<sup>3</sup> concernant l'assainissement n'augmentera pas cette année et restera donc à 1,25€/m<sup>3</sup>.

Voté à l'unanimité

## **Modification Plan Communal de Sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour afin de prendre en compte le risque d'inondation d'une maison située au Mas de Landès.

Voté à l'unanimité

## **Achat terrain pour parking Melvieu**

Un terrain est à vendre derrière l'atelier municipal de Melvieu.

Monsieur le Maire propose d'acheter une partie de cette parcelle B 1501 (721m<sup>2</sup>) pour faire un parking.

Le prix est fixé à 9,53 €/m<sup>2</sup>.

Voté à l'unanimité

## **Délibération approbation enquête publique de 2019**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations n°6, n°8, n°9 et n°10 du 25/06/2018 approuvant le projet d'enquête publique préalable à l'aliénation de portion de chemins ruraux dans divers secteurs de la Commune de Saint Victor et Melvieu.

Vu l'enquête publique menée du 10 au 25 Juillet 2019 sur le déclassement :

- Du chemin rural qui traverse la propriété de Mr Bregou à la Fosse
- Du chemin rural qui est situé entre les parcelles de Mr et Mme Gayraud à la Fosse
- Du chemin rural qui est situé entre les parcelles de Mr et Mme Dulieu au Mas de Benezech
- D'une partie de voie communale située au Mas de Fraysse

Vu l'enquête publique menée du 10 au 25 Juillet 2019 sur le classement en voie communale du chemin dit « du Burgou » ou Rode,

Vu les conclusions favorables du rapport d'enquête publique en date du 10 Août 2019,

Monsieur le Maire propose le déclassement et la désaffectation des chemins ruraux nommés ci-dessus.

Après discussion, le conseil municipal décide l'aliénation de parties du domaine public au domaine privé du chemin rural situés : à la Fosse, au Mas de Benezech et au Mas de Fraysse et du classement en voie communale du chemin dit « du Burgou » ou Rode.

Voté à l'unanimité

### **Demande de subventions**

Les subventions communales ont été renouvelées.

Après discussion, le conseil municipal a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de 3 000 € pour soutenir l'Ukraine. Un contact sera pris avec une association.

Voté à l'unanimité

### **Changement de destination ancienne épicerie à Melvieu**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'épicerie de Melvieu a fermé en 2017.

Il a été envisagé plusieurs solutions :

- une reprise par un privé
- une extension de l'épicerie existante sur Saint-Victor
- un passage d'un camion d'épicerie

Cependant cela n'a pas été concluant.

Monsieur le Maire propose d'en faire un studio meublé afin qu'il puisse être mis à la location.

Voté à l'unanimité

### **Vente petit train**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une personne est intéressée pour acheter le petit train au prix de 9 000 €. Après discussion, il a été décidé de proposer un prix de 12 000 € à débattre.

Voté à l'unanimité

### **Questions diverses**

- Opération façades : A ce jour, 4 personnes sont intéressées. Monsieur Vidal, architecte, prendra contact avec ces personnes afin de monter le dossier de subvention.
- Avis de procédure de reprise de concession : Une procédure de reprise de concession va être effectuée au cimetière de Melvieu.
- Modification règlement salles des fêtes : Après discussion, le conseil décide de rajouter au règlement que les employés communaux peuvent bénéficier des salles communales dans les mêmes conditions que les habitants résidants sur la Commune.
- Avis de marché public : Le marché pour le renouvellement des canalisations d'eau entre Saint-Victor et Melvieu a commencé. Le dépôt de dossier doit être remis avant le 24 avril 2022 à 12h.
- Renouvellement contrat de la Saur : Après discussion, le conseil municipal décide de renouveler le contrat d'assistance technique pour une durée de 3 ans.

La séance est levée à 19h00

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

Etaient présents : Claude ALAUZET, Jean CAPEL, Yvette PAROUTY-GIRARD, Claudine GOUJARD, Marie-Josèphe IBANEZ, Jordy LAVABRE, Sylvain MONTADE, Jérôme TIERS,

Absents : Martine RICARD, excusée, a donné procuration à Claudine GOUJARD  
Julie ALRIQUET, excusée, a donné procuration à Jérôme TIERS  
Christine DELMAS, excusée, a donné procuration à Marie-Josèphe IBANEZ

Secrétaire de séance : Yvette PAROUTY-GIRARD

- Vote du compte rendu du 31 Janvier 2022
- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021
- Affectation des résultats 2021
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020
- Fixation du tarif de l'eau pour 2021-2022
- Modification Plan Communal de Sauvegarde
- Achat terrain pour parking Melvieu
- Délibération approbation enquête publique de 2019
- Demande de subventions
- Changement de désignation ancienne épicerie à Melvieu
- Vente petit train
- Questions diverses (Opération façades, Avis de procédure de reprise de concession, modification règlement salles des fêtes, planning élections, avis de marché public)

### Vote du compte rendu du 31 Janvier 2022

Voté à l'unanimité

### Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021

- Budget communal :

Fonctionnement :

**595 305,22 €** Dépenses

**1 258 063,22 €** Recettes

Investissement :

**247 503,48 €** Dépenses

**84 879,99 €** Recettes

Reste à Réaliser en investissement : **10 000,00 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

Affectation de résultat :

- Excédent à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2022** sera de **490 134,51 €**.
- Déficit à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2022** est de : - **162 623,49 €**

Voté à l'unanimité

- Budget Eau Assainissement :

Fonctionnement :

**117 278,46 €** Dépenses

**155 699,52 € Recettes**

Investissement :

**86 373,12 € Dépenses**

**88 488,99 € Recettes**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

Affectation de résultat :

- Excédent à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2022** est de **38 421,06 €**
- Excédent à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2022** est de : **2 115,87 €**

Voté à l'unanimité

- Budget Multiservices :

Fonctionnement :

**14 346,49 € Dépenses**

**8 203,17 € Recettes**

Investissement :

**6 988,75 € Dépenses**

**16 752,60 € Recettes**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

Affectation de résultat :

- Déficit à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2022** sera de - **6 143,32 €**
- Excédent à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2022** sera de **9 763,85 €**

Voté à l'unanimité

- Budget lotissement :

Fonctionnement : - **56 473.61 €**

Investissement : - **76 257.20 €**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

Affectation de résultat

- Déficit à reprendre en section de **fonctionnement** au budget primitif **2022** sera de - **56 473.61 €**
- Déficit à reprendre en section d'**investissement** au budget primitif **2022** sera de - **76 257.20 €**

Voté à l'unanimité

Les comptes de gestion établis par Madame Isabelle BESSARD LURBE, trésorière principale, sont en tous points conformes aux comptes administratifs 2021. Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2021 des différents budgets.

## **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Voté à l'unanimité

## **Fixation du tarif de l'eau pour 2021-2022**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune a entrepris plusieurs gros travaux sur le budget eau-assainissement pour 2022 (renouvellement canalisation entre Saint-Victor et Melvieu 350 000 € HT, assainissement à BOSC 105 000 € HT).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle hausse des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Après discussion, le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de l'eau pour l'année 2021-2022 à 1,45€/m<sup>3</sup> soit 5 cts de plus. Le prix du m<sup>3</sup> concernant l'assainissement n'augmentera pas cette année et restera donc à 1,25€/m<sup>3</sup>.

Voté à l'unanimité

## **Modification Plan Communal de Sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour afin de prendre en compte le risque d'inondation d'une maison située au Mas de Landès.

Voté à l'unanimité

## **Achat terrain pour parking Melvieu**

Un terrain est à vendre derrière l'atelier municipal de Melvieu.

Monsieur le Maire propose d'acheter une partie de cette parcelle B 1501 (721m<sup>2</sup>) pour faire un parking.

Le prix est fixé à 9,53 €/m<sup>2</sup>.

Voté à l'unanimité

## **Délibération approbation enquête publique de 2019**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations n°6, n°8, n°9 et n°10 du 25/06/2018 approuvant le projet d'enquête publique préalable à l'aliénation de portion de chemins ruraux dans divers secteurs de la Commune de Saint Victor et Melvieu.

Vu l'enquête publique menée du 10 au 25 Juillet 2019 sur le déclassement :

- Du chemin rural qui traverse la propriété de Mr Bregou à la Fosse
- Du chemin rural qui est situé entre les parcelles de Mr et Mme Gayraud à la Fosse
- Du chemin rural qui est situé entre les parcelles de Mr et Mme Dulieu au Mas de Benezech
- D'une partie de voie communale située au Mas de Fraysse

Vu l'enquête publique menée du 10 au 25 Juillet 2019 sur le classement en voie communale du chemin dit « du Burgou » ou Rode,

Vu les conclusions favorables du rapport d'enquête publique en date du 10 Août 2019,

Monsieur le Maire propose le déclassement et la désaffectation des chemins ruraux nommés ci-dessus.

Après discussion, le conseil municipal décide l'aliénation de parties du domaine public au domaine privé du chemin rural situés : à la Fosse, au Mas de Benezech et au Mas de Fraysse et du classement en voie communale du chemin dit « du Burgou » ou Rode.

Voté à l'unanimité

### **Demande de subventions**

Les subventions communales ont été renouvelées.

Après discussion, le conseil municipal a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de 3 000 € pour soutenir l'Ukraine. Un contact sera pris avec une association.

Voté à l'unanimité

### **Changement de destination ancienne épicerie à Melvieu**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'épicerie de Melvieu a fermé en 2017.

Il a été envisagé plusieurs solutions :

- une reprise par un privé
- une extension de l'épicerie existante sur Saint-Victor
- un passage d'un camion d'épicerie

Cependant cela n'a pas été concluant.

Monsieur le Maire propose d'en faire un studio meublé afin qu'il puisse être mis à la location.

Voté à l'unanimité

### **Vente petit train**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une personne est intéressée pour acheter le petit train au prix de 9 000 €. Après discussion, il a été décidé de proposer un prix de 12 000 € à débattre.

Voté à l'unanimité

### **Questions diverses**

- Opération façades : A ce jour, 4 personnes sont intéressées. Monsieur Vidal, architecte, prendra contact avec ces personnes afin de monter le dossier de subvention.
- Avis de procédure de reprise de concession : Une procédure de reprise de concession va être effectuée au cimetière de Melvieu.
- Modification règlement salles des fêtes : Après discussion, le conseil décide de rajouter au règlement que les employés communaux peuvent bénéficier des salles communales dans les mêmes conditions que les habitants résidants sur la Commune.
- Avis de marché public : Le marché pour le renouvellement des canalisations d'eau entre Saint-Victor et Melvieu a commencé. Le dépôt de dossier doit être remis avant le 24 avril 2022 à 12h.
- Renouvellement contrat de la Saur : Après discussion, le conseil municipal décide de renouveler le contrat d'assistance technique pour une durée de 3 ans.

La séance est levée à 19h00